



## Rapport d'activité 2017

**Mode de gouvernance** : Comment sont sélectionnés les associations et les animaux sur Actuanimaux ?

Les associations qui souhaitent devenir partenaire d'Actuanimaux doivent répondre à un certain nombre d'exigences :

avoir un an d'existence au minimum  
nous présenter leur dernier rapport moral et financier  
nous transmettre un exemplaire de leurs statuts et le récépissé de la création de l'association.  
avoir leur siège social dans un pays francophone : France - Belgique - Luxembourg - Suisse  
Les associations qui souhaitent présenter un animal doivent :

refuser l'acharnement thérapeutique  
nous transmettre devis et factures liés à l'animal afin que nous puissions déterminer le montant à prendre en charge  
transmettre des nouvelles et des photos de l'animal

Nous nous refusons actuellement à procéder à des importations massives d'animaux des pays de l'Est et du Maghreb. Pourquoi ? Car cela participe à un trafic sauvage sur place opéré par des marchands d'animaux et certaines associations locales. Pire, cela ne fait qu'augmenter le nombre d'euthanasies sur le territoire français. Les associations françaises ont de plus en plus de mal à faire adopter leurs animaux ou à trouver des familles d'accueil pour les animaux qu'elles souhaitent sauver.

Ceci dit, nous aidons volontiers à nourrir et soigner les animaux sur place.

C'est ainsi que nous pourrions aider durablement les animaux en danger à l'étranger.

Nous refusons également de financer les animaux atteints d'une maladie incurable qui n'ont plus que quelques jours à vivre comme le font certains. Notre but n'est pas de prendre une commission sur un don à tout prix mais plutôt agir durablement en faveur de la protection animale et des animaux eux-mêmes. Même si endormir un animal ne se fait pas de gâté de coeur, nous devons parfois nous y résoudre dans l'intérêt de l'animal.

**Montant des dons 2017** : 221 792 €

**Montant moyen des dons 2017** : 35,61 €